

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT  
À MONSIEUR VINCENT ROUSSEL, DIRECTEUR DU PÔLE FINANCES, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
SERVICES TECHNIQUES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du Président n°A2021-07-01-005 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent ROUSSEL, Directeur Général Adjoint,

Considérant la restructuration des services, il y a lieu pour leur bon fonctionnement de donner délégation de signature à Monsieur Vincent ROUSSEL pour les services dont il a la charge,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté A2021-07-01-005 portant délégation de signature à Monsieur Vincent ROUSSEL, Directeur Général Adjoint est abrogé.

Article 2 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Vincent ROUSSEL, Directeur du pôle finances, aménagement du territoire, services techniques et transition écologique pour engager des dépenses relevant :

- \* du service finances
- \* du service aménagement du territoire
- \* du service transition écologique

dans la limite d'un montant inférieur à 5 000 € HT (cinq mille euros)

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent ROUSSEL, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Pierre LACROIX, Directeur Général des Services, dans les mêmes conditions.

Article 4 : Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**FAIT À L'AIGLE, LE 17 MARS 2025**

Acte reçu en préfecture le 21 MARS 2025  
Publié en ligne le 21 MARS 2025  
Certifié exécutoire

**Le Président**  
**Jean SELLIER**



Délégué  
Notifié à l'agent, le  
Vincent ROUSSEL

Délégué en cas d'absence ou d'empêchement  
Notifié à l'agent, le  
Pierre LACROIX